

Gestion de cimetière : une expertise Funéplus au service des collectivités

La gestion d'un cimetière est une responsabilité essentielle pour les collectivités, mais elle peut s'avérer complexe face aux évolutions réglementaires et aux défis du quotidien. Pour répondre aux besoins des communes, Funéplus propose une gamme complète de services dédiés. Funéraire Magazine a rencontré Antony Fallourd, Directeur général de Funéplus, et Séverine Chauvet, chargée des supports informatiques et juridiques, tous deux diplômés en droit funéraire, pour en savoir plus sur cet accompagnement sur mesure.

Funéraire Magazine : Pourquoi Funéplus a-t-il choisi de développer des services spécifiques pour les mairies ?

Antony Fallourd : Depuis plusieurs années, nous constatons que les mairies sont de plus en plus sollicitées sur des questions complexes liées à la gestion des cimetières. Entre les évolutions réglementaires, la gestion des concessions, et les enjeux de place, elles doivent jongler avec des responsabilités multiples, souvent avec des moyens limités.

Funéplus a voulu répondre à ces besoins spécifiques en proposant des services adaptés et accessibles financièrement, pour accompagner les mairies dans leur mission essentielle, avec des tarifs particulièrement attractifs, conçus pour être à la portée même des plus petites communes.

FM : quels sont les services que vous proposez aux collectivités ?

Séverine Chauvet : nos services couvrent l'ensemble des problématiques que les mairies peuvent rencontrer dans la gestion de leur cimetière :

1 - L'audit cimetière : nous proposons un diagnostic terrain et administratif pour faire le point sur l'état des lieux du cimetière, sa conformité réglementaire et les outils en place. Cet audit permet d'identifier les axes d'amélioration et de fournir des recommandations concrètes aux personnes en charge de la gestion du cimetière.

2 - Les règlements de cimetière : éla-



Pour Funéplus, Séverine Chauvet et Antony Fallourd répondent aux problématiques des mairies en matière de gestion de cimetière.

borer ou mettre à jour un règlement est une étape indispensable pour encadrer la gestion du cimetière. Nous aidons les mairies à rédiger un document clair, conforme à la réglementation et adapté à leurs besoins locaux.

3 - Les logiciels de gestion, comme GestaCim : GestaCim est un outil simple, intuitif et spécialement conçu pour les petites et moyennes communes. Il permet de gérer efficacement les concessions, les inhumations, les archives, et bien plus. Ce logiciel dispose d'une option de cartographie réalisée par drone.

4 - Les conférences mairies : nous organisons des conférences pour sensibiliser les élus et le personnel communal aux enjeux spécifiques des cimetières, avec des échanges riches et des exemples concrets.

5 - L'accompagnement juridique et sur-mesure : nous répondons aux questions des mairies et les accompagnons dans la résolution de situations complexes, grâce à une ex-

pertise pointue et à jour des évolutions légales.

6 - La formation : nous proposons des modules de formation dédiés pour les équipes en charge des cimetières, afin de les aider à monter en compétences. La formation de 7 heures (en présentiel ou à distance) permet de revoir les fondamentaux réglementaires liés aux opérations funéraires et au cimetière. Elle intègre des questions pratiques basées sur le retour d'expérience des participants.

FM : quels sont les bénéfices pour les mairies de faire appel à Funéplus ?

Antony Fallourd : l'objectif principal est d'apporter aux mairies des outils et des solutions concrètes qui leur permettent de travailler en toute sérénité. Nos services leur offrent :

- Une tranquillité d'esprit : mises à jour réglementaires constantes pour réduire les risques juridiques avec les administrés.
- Une montée en compétences des

équipes : apprentissage sur des sujets concrets.

- Des conseils personnalisés : anticipation des problématiques.
- Un service accessible à tous : solutions adaptées même aux plus petites communes, à un tarif attractif.

Nous créons une véritable relation de confiance avec les collectivités, en nous adaptant aux besoins spécifiques de chaque commune, qu'il s'agisse d'une petite commune rurale ou d'un regroupement plus important.

FM : quels retours avez-vous de la part des mairies qui ont déjà fait appel à vos services ?

Séverine Chauvet : les retours sont très positifs ! Les mairies apprécient

la clarté de nos recommandations, la simplicité de nos outils comme Ges-taCim, et surtout notre réactivité. Par exemple, une mairie qui a fait appel à nous pour un audit a pu optimiser l'utilisation de ses espaces et reprendre des concessions inutilisées, ce qui a eu un impact immédiat sur leur gestion.

Par ailleurs, nos conférences rencontrent un franc succès, car elles permettent d'aborder, en toute transparence, des sujets parfois délicats mais essentiels, qui concernent toutes les communes. Ces échanges directs favorisent des discussions constructives et aident les élus et les équipes municipales à trouver des solutions adaptées à leur situation.

FM : Un dernier mot pour les collectivités qui hésitent encore à franchir le pas ?

Antony Fallourd : la gestion des cimetières est un enjeu souvent sous-estimé, mais qui a un impact direct sur les administrés de la commune. Funéplus est là pour accompagner les mairies à chaque étape, avec des solutions accessibles, humaines et adaptées à leurs besoins. N'hésitez pas à nous contacter, nous serons ravis d'échanger avec vous et de vous présenter nos services.

Contact : Pour en savoir plus sur les services proposés par Funéplus, contactez :

Séverine Chauvet au 02 51 37 28 88 ou severine@funepus.com

Découvrez également les solutions Funéplus sur le site :

<https://funepus.com/collectivites/>



Funéplus est le premier réseau national d'entreprises indépendantes à taille humaine.

Vous allez gagner à rester indépendant !

www.funepus.com - 02 51 37 28 88

FONDÉ EN 1989

PLUS DE **400**
ENTREPRISES
INDÉPENDANTES

PLUS DE **750**
POINTS DE VENTE



L'École de Funétique® est un centre de formations réglementaires, thématiques, numériques et techniques de cimetière.

FORMEZ-VOUS aux métiers du funéraire !

www.ecole-funetique.fr

